Madame ROSIQUE et sa petite famille.

CHRONIQUE PROVENCALE

LEI RESTANCOS (SEGUIDO)

Ansin, de marchon en marchoun, tout ten sus la restanco. Poudem li viure e per lou mens susistar. Lei Prouvençaous li visqueroun de siecles de temps, chascun dins sa campagno.
L'a ges de cloousuros en pais de restancos. Sa ligno coutinuido dis pas moute coumenço, moute s'acabo lou ben doou vesin. E mai, souventei fes, l'a foougut lei bastir ensem dins lou ribas de la meme coualo. Poudem si demandar si aqueou besoun de coumunooutat es nat de l'eisigenci doou soou, vo doou caractere dei genst ? D'efiech, o ou paisan prouvençaou l'agrado pas fouaço tout ce que poou marcar, d'un biais coumo d'un aoutre, lei raros (limitos) de soun ben Dins un pais de peiros e de muraires, si bastissié pas de muraillos per si barrar dedins e, eila que la tradicien de drech escrich l'es fouaço anciano, si fasié ges de plans nimai, sus aquesto terro d'individualisme, lei marcos evidentos doou ben persounaou.
Aro es plus tant verai despuei que de prouprietaris estrangiers, venguts d'en defouaro de Prouvenço an coumençat d'enaouçar d'en pertout sei barraillos (barrieros) impourtados.
Adounc, lei restancos marcoun un fach de civilisacien. Pareis que lei primiero apareisseroun oou Liban. Bessai que soun vengudos enco nouastre ame lei Crousats que s'entournavoun de Terro Santo ? Vo, ame lei Grecs dins lou meme temps que l'oulivier ? Degun va sooup.
Es grand temps que lei Prouvençaous si n'en soucitoun endavant que la pinedo, la rouviero lei destrueisoun, que lou darnier muraire dispareisse, qu'un remenbrament leis aclapo coumo lei boucages bretouns. Endavant que soun noum dispareisse, qu'es pas marcat dins lou diciounari.

RESUME : La restanque est un fait marquant d'une société rurale qui, bien que l'individualisme y soit très puissant, néglige les marques visibles du bien personnel. Les barrières que l'on voit dressées un peu partout sont d'importation récente et étrangères à la culture provençale.

R.JACOLOT-BENESTAN P.REVOL

LE DÉBROUSSAILLEMENT ET SON UTILITÉ

QU'EST-CE QUE DÉBROUSSAILLER ?

Les travaux de débroussaillement sont entrepris dans le but de protéger contre l'incendie la forêt, les personnes et les biens. Ils comprennent :

- l'élimination, par extraction ou par coupe à ras du sol, de toutes les espèces végétales ligneuses n'étant pas susceptibles d'atteindre une hauteur de 5 mètres environ (bruyères, romarin, cistes, genêts et ajoncs,...). Cependant, afin de ne pas trop dénuder le sol et de conserver une certaine esthétique à la propriété, il est possible de conserver par endroits quelques sujets de ces espèces, à condition de les tenir espacées les unes les autres d'au moins 5 mètres.

- l'élagage des arbres ou arbustes réservés (pin, chênes...) jusqu'à 2 mètres pour les arbres adultes et jusqu'au tiers de leur hauteur pour les plus jeunes.

Le **débroussaillement** est à opposer au **défrichement** qui est la perte de la destination forestière d'un terrain et se caractérise le plus souvent au plan technique par la destruction de la végétation en place.

DEMOLITION D'UNE MAISON MENACANT RUINE

Les travaux ordonnés par jugement en date du 6 avril du Tribunal Administratif de NICE, seront effectués à partir du lundi 7 février 1994.
Par mesure de sécurité, la circulation des véhicules et des piétons sera réglementée pendant la durée des travaux, rue des Acacias, rue Alphonse Daudet et aux abords de l'immmeuble.

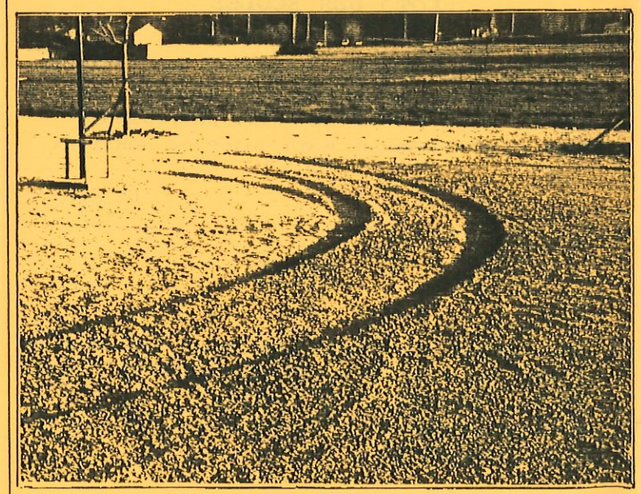

Des petits ronds qui peuvent coûter cher ! (en y mettant le temps !).

SAINTE-ANASTASIE

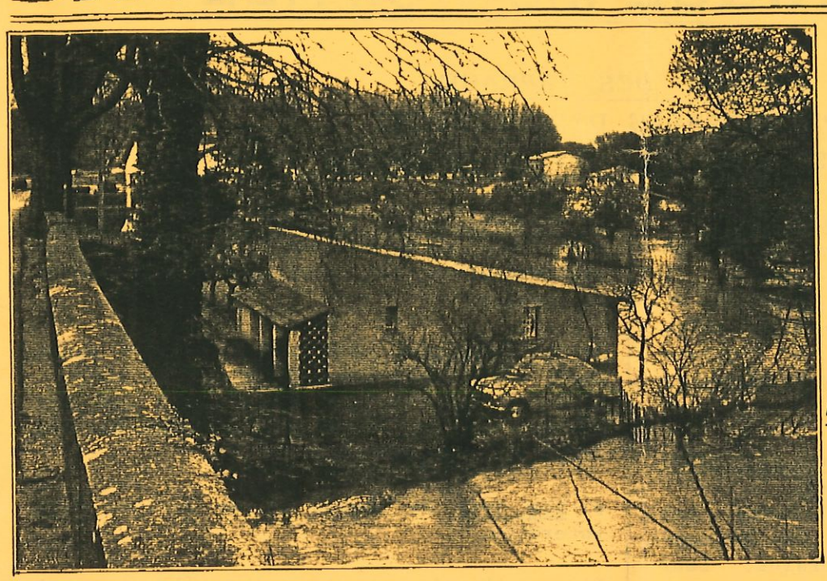

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 1994

Numéro 53

LE MOT DU MAIRE

Après quelques retards dus aux intempéries, l'aire de stationnement des Ferrages va être ouverte au public.

Cet espace, situé en limite du centre bâti, est le résultat d'une réflexion et d'un choix bien particulier sur le devenir du village.

Après la forte explosion démographique des années 70/80, une adaptation des structures, des services publics et de l'environnement urbain aux besoins nouveaux était devenue indispensable.

Le premier effort de la Commune a donc porté sur la recherche de solutions propres à remédier à la véritable asphyxie dont souffrait tout particulièrement la rue Notre-Dame.

Le stationnement anarchique, paralysant le centre ancien, devait donc, sans tarder, trouver une solution.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas, chacun le comprendra, de créer un simple "parking" mais de franchir une étape vers la redynamisation commerçante et sociale du coeur du village.

En un mot, ce nouveau lieu réalisé par le personnel communal, devrait par sa situation, son accessibilité et sa perspective favoriser, pour peu que chacun y participe, l'évolution légère mais nécessaire de nos habitudes... qui ne sont que cela.

Jean-Pierre MORIN

CHRONIQUE MUNICIPALE

PARKING DES FERRAGES
(PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'ARRETE MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 1993)

a) Utilisation de l'aire de stationnement.
Cet espace appartenant au domaine privé de la Commune est ouvert au public. Il est conçu pour permettre la promenade et le stationnement des véhicules automobiles légers ainsi que la circulation d'autres véhicules dans les conditions particulières suivantes :

b) Circulation et stationnement des poids lourds, camping-cars et caravanes.
La circulation de ces véhicules est strictement limitée à l'obligation de dessertes ponctuelles des riverains. Leur stationnement est interdit.

c) L'installation de commerçants ambulants peut être autorisée dans le cadre de la règlementation et des arrêtés communaux en vigueur.

d) Les véhicules abandonnés, sans ou ayant perdu leurs moyens de mobilité ou de conformité au Code de la Route ainsi que les épaves, seront verbalisés et enlevés aux frais des propriétaires.

e) Les jeux de boules et de ballons sont interdits.

f) La vitesse pour tous les véhicules est limitée à 5 km/heure.

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
CHEMIN DES VIGNARETS

ARTICLE 1 : Le stationnement est interdit en tout temps des deux côtés du chemin des Vignarets, depuis la rue de Provence jusqu'au droit du numéro 150 (rives de l'Issole).

ARTICLE 2 : Des panneaux réglementaires matérialiseront les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 1994.

RUE NOTRE DAME

ARTICLE 1 : Le stationnement est interdit en tout temps rue Notre Dame hormis aux emplacements ci-dessous:

: Placette de l'Eglise, au droit côté impair du numéro 45 :
- 2 emplacements autorisés mais réservés aux commerçants ambulants : les mardis de 13 H 30 à 17 H 00 (selon le calendrier du bibliobus), les mercredis de 08 H 00 à 12 H 00 et les jeudis de 08 H 00 à 09 H 30.
- 1 emplacement autorisé en permanence côté Eglise.

: Au droit du numéro 8 (côté pair) :
- 6 emplacements autorisés, excepté le dimanche matin de 07 H 00 à 13 H 00 en raison du marché public.

: Au droit des numéros 21, 19, 17 de la Poste et de la Mairie :
- 1 emplacement réservé aux services médicaux.
- 4 emplacements autorisés, excepté le dimanche matin de 07 H 00 à 13 H 00 en raison du marché public.

: En face du numéro 9 (côté pair)
- 2 emplacements autorisés mais réservés au commerce ambulant le mercredi de 17 H 00 à 21 H 00.

OBSERVATIONS : Par rapport aux dispositions précédentes, seul l'emplacement situé au droit du N°35 est supprimé (intersection rue de Provence).

Entreprise Eric CODONNEL
Terrassements ~ Travaux publics
Piscines . Fosses Septiques
94.72.24.63 ou 94.72.23.12

Pour terminer ce bref compte-rendu, voici le programme des sorties proposées par le club.
05 février : Fête du mimosas, CROIX VALMER.
27 février : fête des citrons, MENTON.
13 mars : fête des violettes, TOURETTES.
05 avril : expostion internationale de la fleur coupée à CAGNES/MER.
24 avril : repas dansant salle polyvalente, avec l'orchestre AGOSTINI.
Les jeux de société avec goûter continuent tous les 1er et 3ème vendredis après-midi.
Les séances sont ouvertes à tous sans obligation d'adhésion.
Pour les sorties, se faire inscrire auprès de Mme NADAL au 94.72.25.59., après 18H.
Sortie MENTON, s'adresser directement aux cars Boursier : 94.04.28.45.

ASSEMBLEE GENERALE DES MEDAILLES MILITAIRES DE SAINTE-ANASTASIE ET DE FORCALQUEIRET

C'est à l'U.S.C.7 de BRIGNOLES que plus de 100 adhérents se sont réunis à l'occasion de la 18ème assemblée générale.
En présence de Jacques CESTOR, Vice-Président du Conseil Général, du Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de BRIGNOLES, des Maires de FORCALQUEIRET et de SAINTE-ANASTASIE, le Président Léon DASSONVILLE a présenté à l'assemblée le compte-rendu du dernier exercice.
Dans son intervention le Maire, Jean-Pierre MORIN, Maire de SAINTE-ANASTASIE et Monsieur Benjamin PHILIPPE, Maire de FORCALQUEIRET, soulignaient leur identique amitié pour cette association dynamique porteuse de valeurs auxquelles beaucoup de leurs concitoyens sont particulièrement attachés.

LA VIE AU VILLAGE

MUSIQUE A SAINTE-ANASTASIE
CONCERT-PROMENADE

Ce concert aura lieu, à la salle polyvalente, le 12 février prochain, à 20 H 30.
Réalisé par les élèves de l'atelier vocal "variations" de BRIGNOLES, dirigé par M. ANDRIEZ, il comportera un programme extrêmement varié (chants populaires et de variétés chorale d'enfants, airs d'opérettes, d'opéras comiques, etc...).
Au cours de cette soirée, nous aurons le plaisir d'entendre une habitante du village, Madame Armande LOVERA, qui, avec une merveilleuse voix de mezzo-soprano, participe largement à ce programme.

LOTO DES ECOLES

Le loto des écoles, organisé par l'APESA, aura lieu le dimanche 30 janvier 1994 à partir de 14 H 30 à la salle polyvalente.
Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Le Bureau

DECES

Nous avons le regret de vous informer du décés de Madame Georgette ANTOINE épouse PICHOU, décédée le 11 janvier.
Nous présentons à sa famille nos très sincères condoléances.

UN ARTISAN DU VILLAGE A L'HONNEUR

Notre concitoyen et Conseiller Municipal M. Daniel TOSELLO vient d'obtenir brillamment le brevet de Maître de sa profession d'Artisan Maçon.
Ce brevet homologué par l'Education Nationale est pour un artisan la plus haute qualification de son secteur de métier. Il s'obtient après plusieurs années de préparation et forte expérience professionnelle.
Nous adressons toutes nos félicitations à M. TOSELLO et lui souhaitons la réussite qu'il mérite.

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Anaïs ROSIQUE, née le 24 décembre.
Nous présentons aux parents toutes nos félicitations.

LA VIE ASSOCIATIVE

FOOT-BALL

En ce jour du 15 janvier de cette nouvelle année, la section foot-ball souhaite à tous les habitants de SAINTE-ANASTASIE une bonne et heureuse année.
A cette occasion, la section a offert pour tous les participants, joueurs, parents et amis la galette des rois.
Un bref discours a été prononcé par le Président du club pour remercier les dirigeants et personnes bénévoles qui encadrent le club et s'emploient à ce que la section se développe et progresse.
Nous remercions vivement M. le Maire de SAINTE-ANASTASIE pour son soutien.
Il a été remis à nos jeunes joueurs coupes et médailles pour qu'ils continuent sur cette voie.
Enfin, la soirée s'est terminée dans la bonne humeur avec un apéritif pour notre équipe sénior qui est toujours en tête de sa poule. Nous les félicitons et bravo à elle.

Bernard SCLAFANI
Président du Foot-Ball Club

BASKET

Bonne reprise du championnat après la trêve de Noël.
Nos Mini-Poussins firent match nul aux ARCS : 6 à 6.
Nos filles Benjamines battent LA GARDE (première de leur Poule) par 20 à 15.
Nos Minimes garçons ont donné des complexes à DRAGUIGNAN en les battant par forfait.
Nos Cadets battent GRIMAUD : 56 à 42, ce qui est appréciable pour le classement de leur poule (1er avec HYERES).
Satisfaction générale pour ces jeunes qui méritent de grands bravos.

Le Président
Guy BRUZZONE

BASKET-BALL
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL VAR

Prochains matchs :
POUSSINS :
Le 30 janvier à 10 heures 30 :
SANARY/SAINTE-ANASTASIE
Le 12 février à 15 heures :
LE LAVANDOU/SAINTE-ANASTASIE

CADETS :
Le 6 février à 10 heures :
SAINTE-ANASTASIE/SALERNES
Le 12 février à 15 heures 30 :
SAINT-RAPHAEL/SAINTE-ANASTASIE

MINIMES :
Le 29 janvier à 16 heures :
SAINTE-ANASTASIE/FORCALQUEIRET
Le 5 février à 16 heures :
SAINTE-ANASTASIE/BRIG.ST MAX.
Le 12 février à 16 heures :
SAINTE-MAXIME/SAINTE-ANASTASIE

CLUB DES CIGALES

C'est dans une ambiance chaleureuse et amicale que le club a tenu son assemblée générale le 22 janvier, salle polyvalente.
Avec 125 personnes présentes, 110 cotisations (94) réglées (dont 11 nouvelles adhésions), les Cigales commencent bien l'année !
Le Maire, Jean-Pierre MORIN, qui a présidé cette assemblée a souligné l'évolution remarquable de ce club.
Créé en 1988 pour organiser des sorties touristiques, il "gère" maintenant 6 "ateliers" à la fois manuels et artistiques, plus les après-midis de jeux de société.
Il fonctionne sans subvention municipale et contribue, par ses activités, à développer un climat de relations amicales entre nouveaux et anciens habitants de notre village, ce qui est tout à l'honneur de son équipe dirigeante.
Les rapports d'activité et financier ont été brièvement présentés par le Président Jo FADDA. La situation financière du club est bonne et la gestion rigoureuse, ce qui a été confirmé par le "quitus" du Commissaire au Comptes, M. Joël CUILLERIER.
Après les discours, la fête...
Tout en dégustant la galette et les oreillettes, des musiciens ont égayé cette assemblée avec quintet de jazz constitué par Jo VALON au saxo-ténor, Eouy PEDRUCIANI à la guitare et trois autres excellents musiciens.
La tombola traditionnelle a fait 14 heureux gagnants.

Photo M. MAZEYRAT

INFORMATIONS UTILES

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables :
- s'adresser ou téléphoner à la Mairie 94.72.21.19.

En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence :
- téléphoner au 94.72.24.91.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

PREVENTION INCENDIE

Que le temps passe vite !
Dès septembre dernier, nous vous parlions de débroussaillement.
Beaucoup d'entre vous ont retroussé leurs manches. POur les autres, rappelons qu'après le 15 mars les feux d'incinération seront interdits et les risques d'incendie bien réels.
MERCI.

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle STIVALA, Assistante Sociale, sera présente à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis N° donné par répondeur.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, Place de l'Eglise, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 8 mars 1994.

MARBRERIE FUNERAIRE J. GRISOLLE
83136 STE-ANASTASIE - Tél. 94.72.24.23 - 94.72.23.77

LES INONDATIONS

Il a suffi de deux jours de pluies abondantes, souvent torrentielles, pour que la nature retrouve ses droits.
L'Issole, rivière assagie, selon les témoignages, depuis des décennies, "qui n'était plus l'Issole d'autrefois" est sortie de son lit et a inondé, cette fois, ses rives les plus basses.
Les photos de la page... permettent de mesurer l'importance relative du phénomène et de comprendre l'impuissance de l'homme quand prennent de l'ampleur les forces naturelles.

Ci-dessus : le chemin de la Rouquette, après le Pont-Vieux.
Ci-contre : la rivière en amont du pont de la déviation.

Quelques maisons de "Pré de Naple" furent entourées par les eaux, près de 150 mètres de chaussée emportés par les flots torrentueux, des sections de voirie remises en état l'an dernier, ravinées par de véritables rivières dévalant la montagne.
La Mairie répondit aussitôt aux demandes des personnes touchées par ces inondations en mettant à leur disposition les services des agents municipaux et son matériel. Des interventions furent faites en divers lieux de la Commune pour faciliter l'écoulement des eaux et remettre sommairement en état des chaussées rendues totalement impraticables.

Cette relation des faits, pour brève qu'elle soit, ne doit pas nous amener à la considérer comme un épiphénomène. Les catastrophes de NIMES, VAISON-LA-ROMAINE, de CAMARGUES semblent s'estomper de la courte mémoire des hommes puisque la situation est redevenue normale.
Sans nous ériger en experts réputés "infaillibles" nous tirerons cependant de ces évènements quelques conclusions dont le bien-fondé est imposé par la raison.
Les vallons, naturellement créés par l'érosion au cours des siècles, doivent demeurer la voie d'écoulement naturelle des eaux vers l'Issole qui joue le rôle

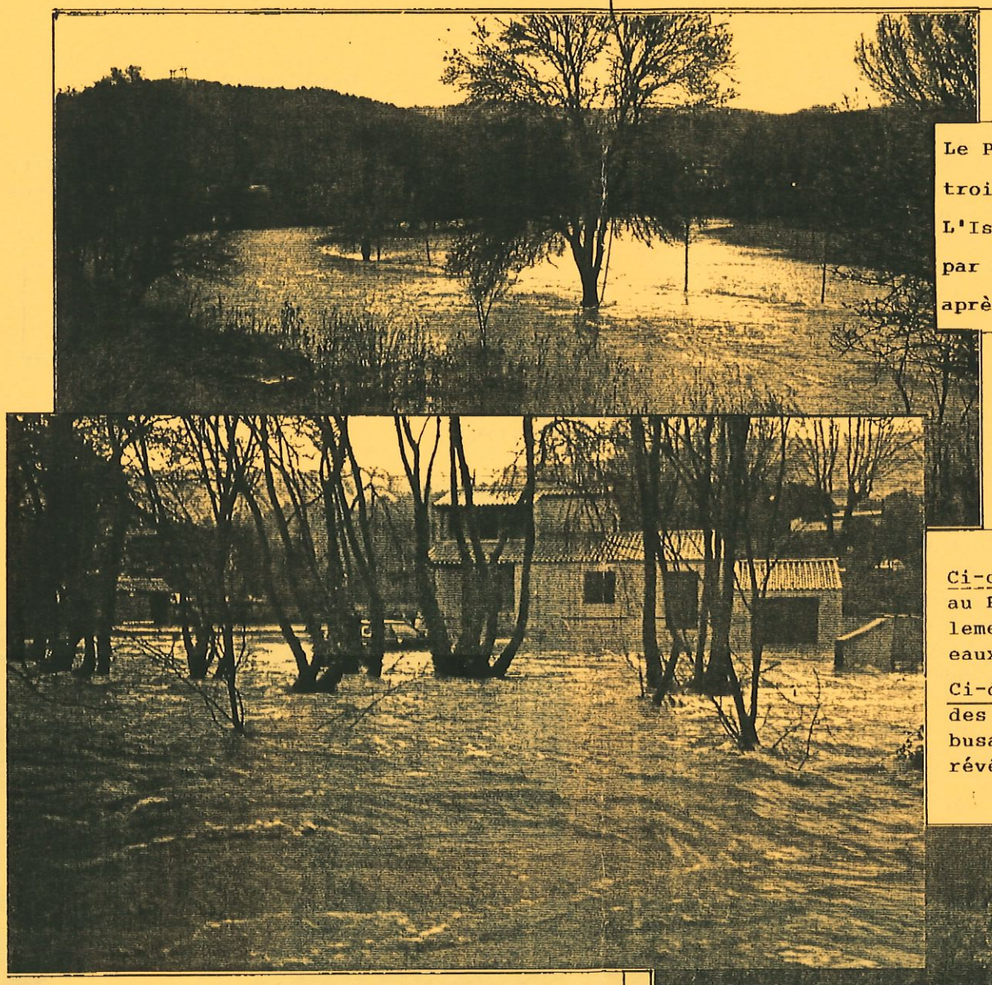

Le Pré de la Font aux trois-quarts inondé. L'Issole s'y déversait par dessus ses berges, après le Pont-Vieux.

Ci-contre : L'Issole au Pré de Naple totalement envahi par les eaux.

Ci-dessous : le Vallon des Molières où les busages anciens se sont révélés insuffisants.

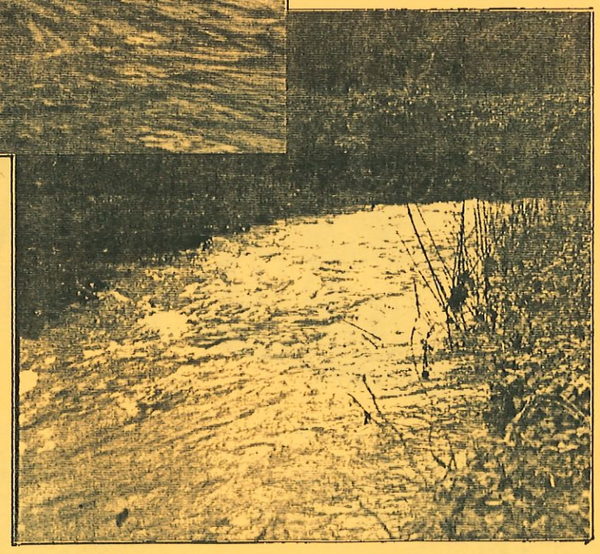

de collecteur. Aucun busage, aucune construction de passerelle ou de comblement partiel ne peut être autorisés. Les vallons doivent être entretenus pour faciliter l'écoulement des eaux, même par les particuliers dont ils sont la propriété quand ils traversent leurs terrains.
Aucune rivière n'étant domaniale dans le VAR, l'entretien des rives de l'Issole revient à ses propriétaires : dégagement de branchages qui peuvent constituer des barrages naturels par exemple, troncs d'arbres...

SUR VOS ECRANS A SAINTE-ANASTASIE

SAMEDI 5 FEVRIER : LES VALEURS DE LA FAMILLE ADDAMS. Un film de Barry SONNENFELD.
Année 1993 - Sortie PARIS : décembre 1993
Origine : USA - Durée 1 H 35.
La famille ADDAMS s'est agrandie avec la naissance de Pubert, troisième rejeton de Morticia et Gomez. Accueilli en grande pompe, ce fruit inespéré d'un brûlant amour présente déjà tous les signes distinctifs du clan : une attendrissante pâleur cadavérique, des cheveux noirs comme du jais, une fine moustache qui remplit de fierté son père... Mais Wednesday et Pugsley ADDAMS apprécient moins l'arrivée de ce rival et vont mettre tout en oeuvre pour l'éliminer...

SAMEDI 19 FEVRIER :
Programmation non arrêtée à l'heure de la publication du bulletin.
L'un des deux films suivants sera projeté.
LITTLE BUDDHA. Un film de Bernardo BERTOLOCCI.
Année 1993 - Sortie PARIS : 1 décembre 1993 - Origine FRANCE - Durée 2 H 15.

Little Buddha est la rencontre d'un petit américain et d'un très vieil homme, venu d'un lointain pays ; le mariage de deux cultures et de deux époques que séparent vingt-cinq siècles d'histoire. Un voyage enchanté aux sources de la sagesse...
UN MONDE PARFAIT. Film de Clint EASTWOOD.
Année 1993 - Sortie PARIS : 15 décembre 1993 - Origine USA - Durée 2 H 18.
Voleur depuis sa plus tendre enfance et récidiviste impénitent, Butch HAYNES passe aux yeux de la loi pour un criminel incurable. Une agression armée, faisant suite à d'innombrables forfaits, lui a valu une peine de quarante ans d'enprisonnement au pénitencier de HUNTSVILLE (TEXAS).
Aussi, lorsque cet "ennemi public" s'évade en compagnie de Terry PUGH, le gouverneur lance à sa poursuite le Texas Ranger Red GARNETT, qu'il va presser de mener l'affaire car John Fitzgerald KENNEDY est attendu deux semaines plus tard à Dallas...

VOEUX AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année à SAINTE-ANASTASIE, le Maire et le Conseil Municipal ont invité ce premier samedi de janvier le monde associatif à un très amical apéritif de nouvel an.
C'est une foule nombreuse de dirigeants et de pratiquants qui était acceuillie à la salle polyvalente.
Dans une brève allocution, Jean-Pierre MORIN adressait ses remerciements et ses félicitations à tous ceux qui, l'année durant, se consacrent avec dévouement et désintéressement aux différents clubs et activités culturelles, sociales ou sportives du village.
Après que le Maire ait présenté à chacun ses voeux de bonheur et de réussite pour 1994, Hubert FALCO souhaitait chaleureusement à tous une bonne et heureuse année 1994.
C'est ensuite autour d'une excellente galette des rois, arrosée d'un tout aussi excellent vin du Pays que se poursuivait cette sympathique réunion.

Ci-dessous : le Maire, tourné vers Hubert FALCO Député de la circonscription, adressant ses voeux.

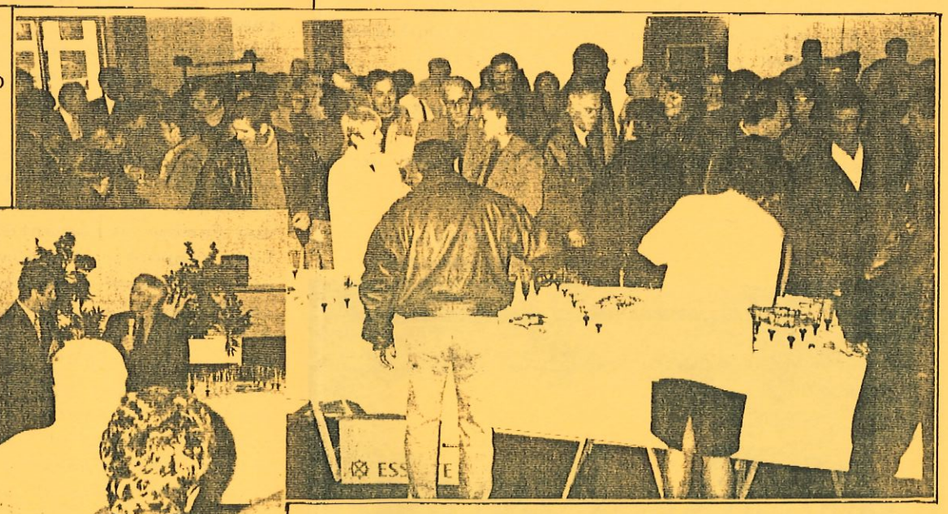

Un apéritif servi à la nombreuse assistance qui a répondu, comme chaque année, aux invitations.

Ci-contre : l'Issole, Chemin des Vignarets avant le pont de la déviation.
Ci-dessous : le Vallon des Vaux au gué bétonné traversant le chemin des Vaux.

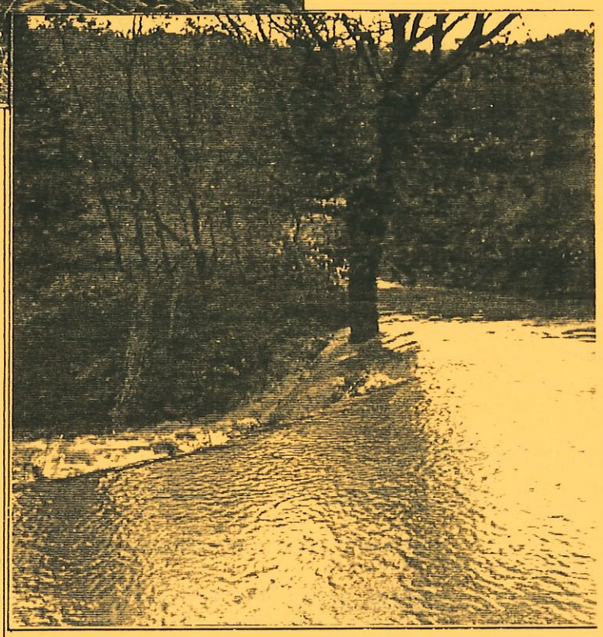

Le Pré de la Font, dont la constructibilité fut en un temps demandée, doit être irrémédiablement interdit à toute urbanisation.
Des dispositions architecturales seront imposées pour la construction d'habitations dans les zones proches de la rivière ou des vallons.

Une information objective sera donnée, même si elle s'oppose à des intérêts commerciaux.
Il est certain que la topographie de la Commune nous met à l'abri de certaines calamités dues aux eaux mais ne vaut-il pas mieux prévoir des mesures à appliquer en des points précaires plutôt que d'assister un jour à des situations souvent désastreuses et douloureuses.

EAU POTABLE

Après les récentes informations communiquées à chaque abonné, nous confirmons la POTABILITE de l'eau du réseau communal.
Le compte-rendu détaillé d'analyse est affiché devant la Mairie.

COMMERCE FORAIN

La mise en service de l'aire de stationnement des Ferrages ouvre, sans obligation, une nouvelle possibilité aux commerçants forains.
Le jour de marché étant en l'état maintenu le dimanche matin, le Garde Municipal peut être contacté sur ce sujet.

Ramonage Electrique "Lady Clean"

PETITJEAN
SAINTE-ANASTASIE

REGLEMENT GARDERIE SCOLAIRE

La garderie scolaire fonctionne dans le conditions suivantes :
les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
- de 07 H 30 à 08 H 30
- de 16 H 30 à 18 H 00

Aucune inscription préalable n'est nécessaire. Pour toute prise en charge effectué par le personnel de surveillance (Mm HENRIOT) les frais de participation du par les parents sont de 5 F par enfan le matin et 5 F par enfant le soir.
En résumé : tout enfant que l'on ne vien pas chercher dés la sortie de l'école "es pris en charge".

Artisan - Peintre
Patrick PACCINI

237 Allée des Souquettes - 83 136 SAINTE-ANASTASIE
Tél. 94.72.22.82. (après 18 heures)

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
DU 15 DECEMBRE AU 15 JANVIER

L'activité de l'équipe municipale s'est manifestée en divers endroits :

Parking :

- Achèvement du crépi de couleur sur les murets des escaliers.
- Installation d'un réseau pluvial drainant les eaux de la partie nord du parking jusqu'au canal d'arrosage en traversant l'entrée du parking.
- Réalisation d'un drainage souterrain du côté de la future Mairie, débouchant sur le réseau pluvial, afin d'assainir cette zone.
- Mise en place de protecteurs autour des lampadaires.
- Construction d'un entourage de container à ordures à l'entrée du parking.
- Construction de trottoirs de part et d'autre de cet entourage.
- Construction d'un îlot directionnel à l'entrée du parking.
- Mise en place de panneaux de signalisation relatifs à la règlementation du stationnement sur le parking et dans les rues avoisinantes.

Eclairage public :

Mise en service de :

- 11 points lumineux sur le chemin de la Clappe.
- 9 points lumineux sur le chemin de la Grande Vigne.
- 2 points lumineux allée des Platanes.
- 1 point lumineux complémentaire chemin des Fabres.

L'éclairage du chemin du Défens sera prochainement réalisé ; un changement dans l'implantation des poteaux a été prévu pour des aménagements futurs.

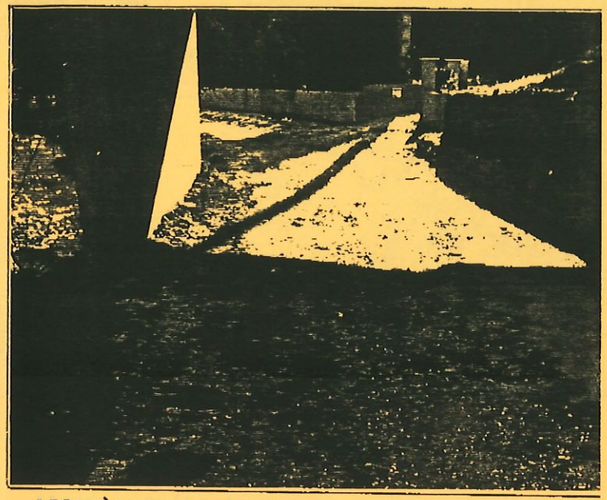

150 mètres de chemin emportés aux Vignarets.

Chemins :

- Remise en état sommaire de sections de chemins détériorées par les inondations.
- Interventions pour faciliter l'écoulement des eaux pour éviter la formation de nappes.

Mise en place des bordures de l'îlot à l'entrée du parking.

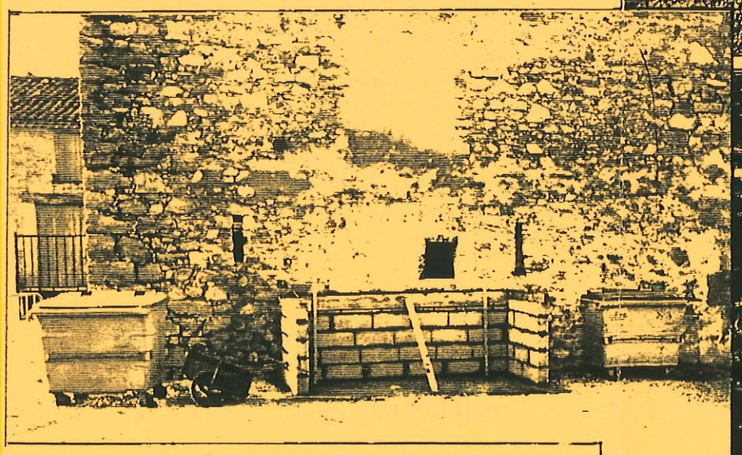

Enfin une solution pour placer les containers à ordures que tout le monde réclame, mais pas sous ses yeux !